

**État des dépenses du bureau
du vérificateur général**

CHAPITRE **6**



Ville de Lévis

Le 10 juin 2013

Madame Danielle Roy Marinelli
Mairesse de la Ville de Lévis
2175, chemin du Fleuve
Saint-Romuald (Québec) G6W 7W9

Madame la mairesse,

Conformément à l'article 107.13 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), je vous transmets le rapport annuel 2012 du vérificateur général, pour dépôt au conseil de la Ville de Lévis.

Veillez agréer, Madame la mairesse, l'expression de mes sentiments distingués.

Le vérificateur général de la Ville de Lévis,

André Matte, CPA, CA

Vérificateur général



État des dépenses du bureau du vérificateur général

- 6.1 Dans le but d'offrir au lecteur ou à la lectrice une reddition de comptes quant aux sommes affectées à la réalisation de son mandat, le vérificateur général de la Ville de Lévis présente traditionnellement, à même le rapport annuel, l'état des dépenses du bureau du vérificateur général, ainsi que le rapport d'audit de cet état, produit par un auditeur indépendant. Les tableaux 7 et 8 montrent une reproduction de ces documents, qui ont été déposés le 6 mai 2013 au conseil de la Ville de Lévis.

Tableau 7 : État des dépenses du bureau du vérificateur général de la Ville de Lévis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012

BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LÉVIS			
État des dépenses			
Exercice terminé le 31 décembre 2012			
	Budget	Réalisations	
	2012	2012	2011
Rémunération	183 289 \$	183 277 \$	176 928 \$
Avantages sociaux et charges sociales	40 324	51 886	43 290
Déplacement et représentation	3 000	1 492	1 195
Congrès et délégation	1 000	-	-
Publications	3 000	735	2 260
Honoraires professionnels	68 387	45 252	21 289
Formation	3 000	494	1 188
Cotisations versées à des associations	4 000	2 125	2 443
Fournitures de bureau	4 000	1 567	1 127
	310 000 \$	286 828 \$	249 720 \$


Note complémentaire

Principales méthodes comptables :

L'état financier est établi conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La comptabilisation des transactions s'effectue selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Les dépenses comprennent uniquement les dépenses directement engagées par le vérificateur général de la Ville de Lévis.


 André Matte
 Vérificateur général de la Ville de Lévis

13 mars 2013
 Date

Tableau 8 : Rapport de l'auditeur indépendant, aux membres du conseil de la Ville de Lévis, de l'état des dépenses du vérificateur général.



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil de la Ville de Lévis

Nous avons effectué l'audit des dépenses du vérificateur général de la Ville de Lévis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables.

Responsabilité de la direction pour l'état financier

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de cet état financier conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état financier exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'état financier, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que l'état financier ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans l'état financier. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que l'état financier comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle de l'état financier, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.A.L.

Lévis		Québec	
1610, boul. Alphonse-Desjardins	Téléphone : 418 833-2114	815, boul. Lebourgneuf	Téléphone : 418 659-7374
Bureau 400	Sans frais : 1 866 833-2114	Bureau 401	Sans frais : 1 866 833-2114
Lévis (Québec) G5V 0H1	Télécopieur : 418 833-8983	Québec (Québec) G2J 0C1	Télécopieur : 418 650-4480
www.lemieuxnolet.ca	courrier@lemieuxnolet.ca		

Opinion

À notre avis, cet état financier donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle des dépenses du vérificateur général de la Ville de Lévis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.



LEMIEUX NOLET
comptables professionnels agréés
S.E.N.C.R.L.

Lévis (Québec)
Le 19 avril 2013

[†] CPA auditeur, CA permis no A102002

Lévis		Québec	
1610, boul. Alphonse-Desjardins	Téléphone : 418 833-2114	815, boul. Lebourgneuf	Téléphone : 418 659-7374
Bureau 400	Sans frais : 1 866 833-2114	Bureau 401	Sans frais : 1 866 833-2114
Lévis (Québec) G6V 0H1	Télicopieur : 418 833-9883	Québec (Québec) G2J 0C1	Télicopieur : 418 650-4480
www.lemieuxnolet.ca	courrier@lemieuxnolet.ca		